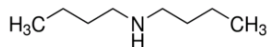


N° CAS: 111-92-2 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| | : |
| N° CAS | : 111-92-2 |
| Code du produit | : 3270A |
| Structure chimique | :  |
| Synonymes | : Dibutylamine |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|--|--|
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel. Réservé à un usage professionnel. |
| Utilisation de la substance/mélange | : Laboratory chemicals |

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|------|
| Liquides inflammables, catégorie 2 | H225 |
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | H302 |
| Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 | H312 |
| Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 | H332 |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A | H314 |

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R20/21/22

R10

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

N° CAS : 111-92-2

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Symptômes/effets après inhalation | : Nocif par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Nocif par contact cutané. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Nocif en cas d'ingestion. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Mousse. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------|---|
| Danger d'incendie | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| Danger d'explosion | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------|---|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
|------------------------------|---|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. |
|-------------------|---|

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------|---|
| Procédures de nettoyage | : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. |
|-------------------------|---|

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------|---|
| Mesures techniques | : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. |
| Conditions de stockage | : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. |
| Matières incompatibles | : Sources de chaleur. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : Gants de protection |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Masse moléculaire | : 129.25 g/mol |
| Couleur | : Clear Colorless. |
| Odeur | : amine like. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 11.1 at 1 g/l at 20 °C |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : -62 °C |

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 159 °C |
| Point d'éclair | : 40 °C |
| Température d'auto-inflammation | : 260 °C |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| Pression de vapeur | : 2.5 hPa at 20 °C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 4.5 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 0.76 g/cm ³ |
| Solubilité | : Eau: 4.05 g/l (25°C) |
| Log Pow | : 2.06 |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 0.006 - 0.068 vol % |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation: Nocif par inhalation.

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 11.1 at 1 g/l at 20 °C |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 11.1 at 1 g/l at 20 °C |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS (111-92-2)

| | |
|---------|------|
| Log Pow | 2.06 |
|---------|------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Indications complémentaires | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 2248 |
| N° ONU (IMDG) | : 2248 |
| N° ONU (IATA) | : 2248 |
| N° ONU (ADN) | : 2248 |
| N° ONU (RID) | : 2248 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|--|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : DI-N-BUTYLAMINE |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : DI-N-BUTYLAMINE |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Di-n-butylamine |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : DI-N-BUTYLAMINE |
| Désignation officielle de transport (RID) | : DI-N-BUTYLAMINE |
| Description document de transport (ADR) | : UN 2248 DI-N-BUTYLAMINE, 8 (3), II, (D/E) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 2248 DI-N-BUTYLAMINE, 8 (3), II (39°C c.c.) |
| Description document de transport (IATA) | : UN 2248 Di-n-butylamine, 8 (3), II |
| Description document de transport (ADN) | : UN 2248 DI-N-BUTYLAMINE, 8 (3), II |
| Description document de transport (RID) | : UN 2248 DI-N-BUTYLAMINE, 8 (3), II |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 8 (3) |
| Étiquettes de danger (ADR) | : 8, 3 |



IMDG

| | |
|--|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : 8 (3) |
| Étiquettes de danger (IMDG) | : 8, 3 |



IATA

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 (3)

Etiquettes de danger (IATA) : 8, 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 (3)

Etiquettes de danger (ADN) : 8, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 (3)

Etiquettes de danger (RID) : 8, 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : CF1

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport -
Exploitation (ADR) : S2
Danger n° (code Kemler) : 83
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •3W
Code APP : A(fl)

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-C
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Point d'éclair (IMDG) : 39°C c.c.
N° GSMU : 132

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Code ERG (IATA) : 8F

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : CF1
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E2
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : CF1
Quantités limitées (RID) : 1L

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|--|---------------|
| Quantités exceptées (RID) | : E2 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P001, IBC02 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP15 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T7 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP2 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L4BN |
| Catégorie de transport (RID) | : 2 |
| Colis express (RID) | : CE6 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 83 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 593)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1

Store unit : 5 litre

DI-N-BUTYLAMINE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Remarques concernant la classification : R10 <H225;H302+H312+H332;H314>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2 |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| R10 | Inflammable |
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| Xn | Nocif |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit